



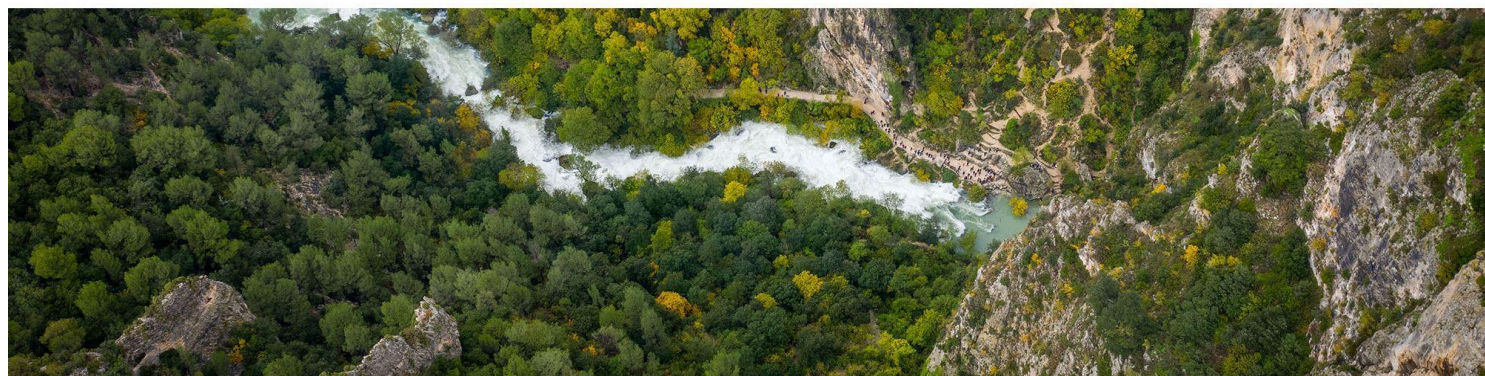
Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE



RAPPORT ANNUEL 2022

DU

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



SOMMAIRE

PRESENTATION	3
CHAPITRE 1 : LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	7
I. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	7
II. La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	11
III. La collecte du verre	18
IV. La collecte des papiers	20
V. La collecte des textiles	21
VI. Les encombrants	21
VII. La mise à disposition de composteurs	22
VIII. Les déchets ne provenant pas des ménages	23
IX. Le traitement des déchets	24
SYNTHESE GLOBALE DES TONNAGES DE LA CCPSMV	26
CHAPITRE 2 : LA REDEVANCE SPECIALE	28
CHAPITRE 3 : LES DECHETERIES INTERCOMMUNALES – L’ISLE SUR LA SORGUE ET LE THOR/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	29
I. Les déchets acceptés et refusés	29
II. Evolution des tonnages collectés sur les sites	31
III. Contrôle d'accès des déchèteries	33
CHAPITRE 4 : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE ET DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES	38
I. Budget Collecte et Traitement	38
II. Déchèteries de L’Isle sur la Sorgue et du Thor / Châteauneuf de Gadagne	38
III. La TEOM perçue	39
IV. Recettes issues de la collecte et du traitement des déchets	39
CONCLUSIONS	42
PERSPECTIVES	42
ANNEXE 1 : EVOLUTION DU PRIX DE REPRISE A LA TONNE DES MATERIAUX SUR L’ANNEE 2022	44

Présentation

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) regroupe les communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne et a été créée par arrêté préfectoral du 28/12/2001.

Son siège est domicilié au 350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue.

Dans l'exercice de ses compétences, depuis le 1^{er} Janvier 2003, la CCPSMV conçoit, engage et conduit une politique stratégique de gestion globale des déchets.

Grâce aux mises en place simultanées d'une planification pluriannuelle d'actions et d'un plan de communication, elle incite à la prévention et au tri de déchets permettant de favoriser le recyclage, le compostage et la valorisation.

Elle assure également la gestion de deux déchèteries : l'une à L'Isle sur la Sorgue et l'autre au Thor.

Le présent rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2022 conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Il est destiné à informer tout public sur la gestion de ce service.

L'évolution de la population depuis 3 ans

	2020	2021	2022
L'Isle sur la Sorgue	20 179	20 535	20 531
Fontaine de Vaucluse	601	595	589
Saumane de Vaucluse	965	962	941
Le Thor	9 174	9 117	9 043
Châteauneuf de Gadagne	3 402	3 396	3 452
Total	34 321	34 605	34 556

Population légale en vigueur, INSEE au 31 décembre

L'empreinte touristique

En raison de sa situation géographique, le territoire est soumis à de fortes variations saisonnières.

Certaines communes voient leur population augmenter considérablement pendant la période estivale, ce qui implique l'adaptation du service de gestion des déchets.

Présentation de la Commission Prévention et Gestion des Déchets et Assimilés

La Commission «Prévention et Gestion des Déchets et Assimilés» est composée de 14 élus et présidée par un Vice-Président de la CCPSMV.

Après présentation à la Commission puis avis du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire se réunit pour valider les décisions par délibération.

Composition de la Commission :

- ✓ Etienne KLEIN – Président de la Commission – Châteauneuf de Gadagne
- ✓ Philippe ROUX – L'Isle sur la Sorgue
- ✓ Sabine PLANEILLE – L'Isle sur la Sorgue

- ✓ Christiane BAUDOUIN – L'Isle sur la Sorgue
- ✓ Serge FUALDES – L'Isle sur la Sorgue
- ✓ Lionel GOMEZ – Le Thor
- ✓ Christiane DAVID-MATHIEU – Le Thor
- ✓ Véronique AGOGUE-FERNAILLON – Le Thor
- ✓ Isabelle IMPERATORI – Le Thor
- ✓ Alain GAILLARD – Fontaine de Vaucluse
- ✓ Patrice LEBLOND – Fontaine de Vaucluse
- ✓ Franck AIMADIEU – Châteauneuf de Gadagne
- ✓ Laurence CHABAUD-GEVA – Saumane de Vaucluse
- ✓ Anne GRUAULT – Saumane de Vaucluse

Deux Syndicats de traitement

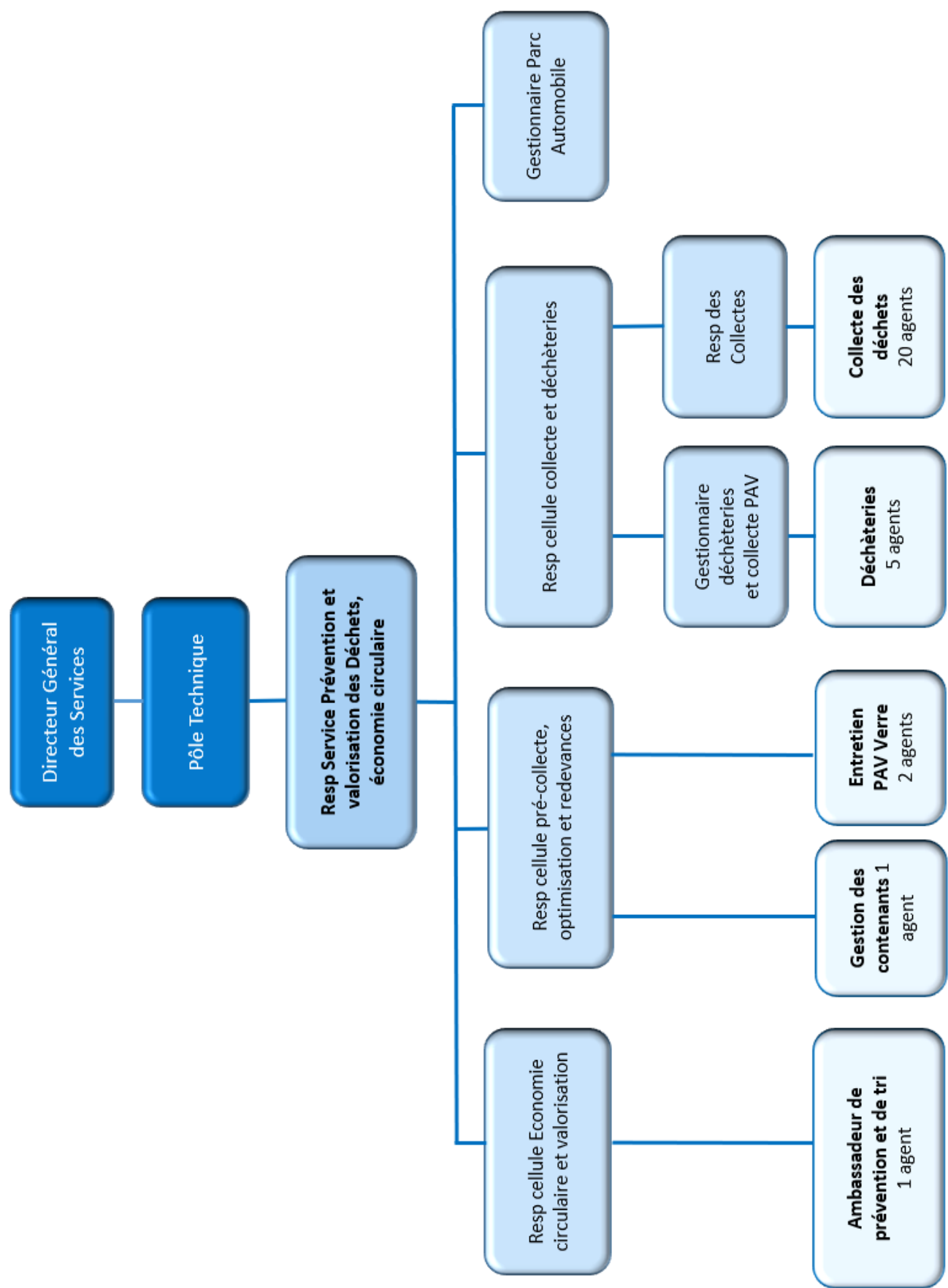
LE SIECEUTOM

Préalablement à la constitution de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et à la mise en place du tri, les communes de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse étaient déjà adhérentes à un syndicat de traitement des déchets : le SIECEUTOM.

Le SIECEUTOM est un syndicat en charge du traitement portant sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers.

LE SIDOMRA

Il en va de même pour les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne qui ont confié historiquement la compétence « traitement des déchets ménagers » au SIDOMRA, qui est propriétaire d'un centre de traitement et de valorisation énergétique à Vedène. Il s'agit d'un complexe multi-filières permettant la valorisation matière des déchets issus de la collecte sélective d'une part et la valorisation énergétique des déchets résiduels d'autre part.



Communication

Un agent de sensibilisation et une chargée de communication contribuent, au sein du service, à la mise en œuvre des actions de communication concernant la prévention et la valorisation des déchets du territoire.

Tout au long de l'année, la CCPSMV communique sur la gestion des déchets : actualités, résultats, consignes, bonnes pratiques.

Les informations sont diffusées dans la newsletter de l'intercommunalité, le journal communautaire, sur son site internet et dans les supports de communication des communes adhérentes.

De l'information est également réalisée en porte à porte grâce à son agent de sensibilisation.

Ainsi, 11 articles ont été diffusés dans la newsletter, 8 articles ont été publiés dans la revue communautaire, 1000 guides du tri et 2000 guides déchèteries ont été réédités.

La Communauté de Communes a également fait réaliser, par la recyclerie des 3 Eco, 1 500 sacs en tissu recyclé pour le transport des déchets d'emballages recyclables (hors verre) par les usagers du service de collecte en colonne.

Un agent de sensibilisation se rend tous les jours sur le territoire communautaire pour vérifier le respect des consignes de gestion des déchets. Il répond également spécifiquement aux besoins des habitants qui en font la demande (création d'un flyer ou d'affiche permettant de communiquer sur un problème ciblé, rencontre avec les habitants...). Il s'est également déplacé à 86 adresses où des erreurs de tri ont été constatées par les agents en charge de la collecte.

En 2022, cet agent de sensibilisation s'est déplacé accompagné des polices municipales pour cibler les incivilités sur le territoire et rencontrer les auteurs des dépôts sauvages. 33 interventions ont été réalisées et 48 dépôts ont fait l'objet d'un constat (ouverture de sacs, relevé des noms sur les déchets...).

Enfin, comme chaque année, la CCPSMV intervient dans les écoles du territoire dans le cadre d'une campagne pédagogique. Abordant les sujets de la prévention, du tri et du traitement des déchets, la campagne est prévue pour les classes de CM1 et CM2 et se déroule en deux demi-journées : une présentation en classe, puis une visite du centre de tri de Vedène.

12 interventions ont été réalisées : 6 à L'Isle sur la Sorgue, 1 à Fontaine de Vaucluse et 5 au Thor pour un total de 287 élèves sensibilisés en classe.

En raison des restrictions sanitaires, les classes n'ont pas pu bénéficier de la visite du centre de tri.

Pour les besoins en communication, le service a fait réaliser :

- 5 nouveaux visuels pour les colonnes du nouveau marché de collecte (OMR, emballages, papier et carton) ;
- 250 autocollants pour les bacs OMR (remplacement des anciens devenus illisibles) ;
- 300 exemplaires d'un livret à destination des professionnels du centre-ville de L'Isle sur la Sorgue ;
- 1 total covering d'une benne à ordures ménagères résiduelles ;
- 200 guides du tri ancienne version.

A partir du 1^{er} novembre 2022, les consignes de tri ont été étendues. Désormais, tous les emballages se trient. Ainsi, le guide du tri a été retravaillé et 10 000 exemplaires ont été imprimés.

Par ailleurs, le service a également réalisé :

- 3 visuels
- 66 adhésifs pour modification des consignes de tri
- 1 500 sacs en tissu réalisés par la recyclerie « Les 3 éco » afin de les distribuer aux administrés.

Enfin, pour assurer une communication de proximité relative au passage des Extensions des Consignes de Tri (ECT) et aux modifications des modalités de collecte des emballages, deux agents de sensibilisation ont été recrutés à compter du mois d'octobre 2022.

Chapitre 1 : La collecte des déchets ménagers et assimilés

I. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères se compose de l'ensemble des déchets produits par les ménages, ne faisant pas l'objet d'une collecte séparative en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté permettant leur recyclage.

A. Les communes adhérentes au SIECEUTOM : L'Isle sur la Sorgue – Fontaine de Vaucluse – Saumane de Vaucluse

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages en bacs est assurée en régie par le personnel communautaire ; le vidage des colonnes à ordures ménagères résiduelles, à emballages, à verre, à papiers, à cartons et à textiles est confié à des sociétés privées.

L'ensemble de la population est desservi selon des modes de collecte en point de regroupement et en point d'apport volontaire. Cette diversité résulte du caractère rural et semi-rural du territoire, des centres-villes des communes et d'une forte fréquentation touristique.

a. Organisation et fréquence de la collecte des OMR

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en régie, dans des containers collectifs marron et en colonnes par un prestataire.

Les centres-villes de L'Isle sur la Sorgue, de Fontaine de Vaucluse et de Saumane de Vaucluse sont équipés de containers enterrés.



En 2022, 90 bacs ont été supprimés au profit de colonnes d'apport volontaire.

Un recensement par cartographie en 2022 a comptabilisé 1 715 bacs de 660 litres. Ne sont pas comptés les bacs à ordures ménagères des résidences privées et des professionnels.

Fréquence de collecte :

Zones	Centre-ville L'Isle sur Sorgue	Hors centre-ville L'Isle/Sorgue Fontaine de Vaucluse	Grands ensembles collectifs et voies principales L'Isle/Sorgue	3 hameaux St Antoine Velorgues Petit Palais	Centre-ville Fontaine de Vaucluse	Saumane de Vaucluse
OMR en bacs	6 (7 en période estivale)	2	3	2	5 (6 en période estivale)	2

Depuis le 1^{er} janvier 2021 une collecte des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées a été créée. Cette collecte est assurée par la société SAROM.

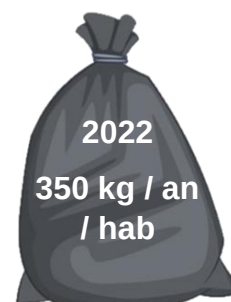
35 colonnes sont installées sur le territoire de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse. Elles sont collectées de façon hebdomadaire, excepté durant la période estivale où le vidage est effectué 2 fois par semaine.

Sur le territoire, sont présents :

- 1 715 bacs 660 litres ;
- 43 colonnes aériennes ;
- 7 colonnes enterrées ;
- 3 colonnes semi-enterrées ;
- 36 ascenseurs à bacs.

b. Evolution des tonnages des OMR

	2020	2021	2022
		Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs
Janvier	579	548	564
Février	529	543	513
Mars	619	657	625
Avril	586	630	624
Mai	651	698	686
Juin	712	714	667
Juillet	750	770	647
Août	764	818	713
Septembre	668	677	614
Octobre	639	637	568
Novembre	607	67	555
Décembre	596	595	574
TOTAL	7 700	7 934	7 350



	2021	2022
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier		21
Février		18
Mars		20
Avril		23
Mai		29
Juin	3	22
Juillet	14	41
Août	20	40
Septembre	16	43
Octobre	16	37
Novembre	20	36
Décembre	28	48
TOTAL	116	378

	2021	2022	Evolution 2021-2022
Collecte en conteneurs	7 934	7 350	-7,36%
Collecte en colonnes	116	378	223,08%
Total	8 050	7728	-4,01%
Nb habitants	22 092	22 061	-0,14%
Kg / an / hab	364,4	350	-3,95%

En 2022, la production totale d'OMR a été de 7 728 tonnes. Elle a diminué de 3,95% par rapport à 2021.

Production d'OMR pour 2022 :

7 728 tonnes soit 350 kg/habitant

333 kg/habitant en Vaucluse*

363 kg/habitant en PACA*

243 kg/hab moyenne nationale*

** Chiffres 2021 ORDEEC*

B. Les communes adhérentes au SIDOMRA : Le Thor – Châteauneuf de Gadagne

La collecte en bacs des ordures ménagères résiduelles et des emballages est assurée par la société SUEZ RV ; le traitement des déchets est délégué au syndicat SIDOMRA qui gère le contrat avec CITEO pour ses communes adhérentes, dont Le Thor et Châteauneuf de Gadagne. Le vidage des colonnes à ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papiers, cartons et textiles est également confié à des sociétés privées.

a. Organisation et fréquence de la collecte des OMR

La majorité des habitants est desservie en porte à porte.

Les habitats collectifs sont collectés en bacs de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées 2 fois par semaine.

En 2022, environ 61 bacs OMR ont été retirés au profit de colonnes d'apport volontaire.

Environ 6 800 bacs sont mis à disposition au Thor et Châteauneuf de Gadagne

Sur le territoire de ces deux communes sont présents :

- 4 colonnes aériennes ;
- 7 colonnes enterrées ;
- 1 colonne semi-enterrée.

b. Evolution des tonnages des OMR

	2020	2021 Collecte en conteneurs	2022 Collecte en conteneurs
Janvier	258	257	246
Février	239	241	230
Mars	256	271	262
Avril	273	262	264
Mai	281	277	267
Juin	273	295	269
Juillet	291	290	274
Août	280	282	283
Septembre	286	271	246
Octobre	272	269	240
Novembre	251	246	257
Décembre	285	268	263
TOTAL	3 246	3 229	3 101

Production d'OMR pour 2022 :

3 215 tonnes soit 257 kg/habitant
333 kg/habitant en Vaucluse*
363 kg/habitant en PACA*
243 kg/hab moyenne nationale*

** Chiffres 2021 ORDEEC*

	2021 Collecte en colonnes	2022 Collecte en colonnes
Janvier	0,96	8
Février	2,25	7
Mars	2,18	7
Avril	3,08	8
Mai	2,40	9
Juin	3,17	8
Juillet	5,17	14
Août	6,38	11
Septembre	5,52	9
Octobre	6,15	11
Novembre	6,44	9
Décembre	9,20	12
TOTAL	53	114



	2021	2022	Evolution 2021-2022
Collecte en conteneurs	3 229	3 101	-3,96%
Collecte en colonnes	53	114	115,5%
Total	3 282	3 215	-2,01%
Nb habitants	12 513	12 495	-0,14%
Kg / an / hab	262,2	257	-1,98%

En 2022, la production totale d'OMR a été de 3 215 tonnes soit une diminution de 1,98 % par rapport à 2021.

II. La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Cette collecte se compose d'emballages en carton (briques alimentaires), flacons en plastique, boîtes et canettes en acier et aluminium (aérosols, barquettes), et enfin de cartons bruns qui sont recyclés dans leurs filières respectives et spécifiques.

A. L'Extension des Consignes de Tri (ECT)

A partir du 1^{er} novembre 2022, les consignes de tri ont évolué pour les EMR : tous les emballages se trient. Les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires mais aussi tous les emballages en plastiques doivent être déposés dans les bacs à couvercle jaune, les colonnes jaunes ou les sacs jaunes.



Taux de refus dans le bac jaune, le sac jaune ou la colonne jaune

	Le Thor / Châteauneuf de Gadagne	L'Isle sur la Sorgue / Fontaine de Vaucluse / Saumane de Vaucluse
Avant l'ECT	22,27%	23,02%
Après l'ECT (depuis le 1 ^{er} novembre 2022)	19,30%	23,27%

L'extension des consignes de tri s'est accompagnée d'une optimisation et une harmonisation de la collecte des emballages.

Après la réalisation d'une étude technico-économique, la CCPSMV a fait le choix de passer en collecte d'apport volontaire via le déploiement de colonnes. Ce dernier a débuté en octobre 2022 à Saumane de Vaucluse, puis en novembre à Fontaine de Vaucluse et à partir de décembre à L'Isle sur la Sorgue.

Ces colonnes viennent remplacer les modes de collecte en bacs de regroupement et en sacs jaunes. Pour cela deux agents de sensibilisation ont été recrutés pour informer quotidiennement les riverains de ce changement et répondre à leurs questions.

L'objectif étant d'harmoniser la collecte des emballages sur tout le territoire et ainsi de réduire les impacts environnementaux et financiers de cette collecte.

Ainsi, 473 bacs jaunes ont été retirés au profit de l'installation de 55 colonnes sur le territoire de L'Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.

B. Les communes adhérentes au SIECEUTOM : L'Isle sur la Sorgue – Fontaine de Vaucluse – Saumane de Vaucluse

a. Organisation et fréquence de la collecte

Les emballages recyclables sont à déposer en vrac dans les containers à couvercle jaune sur les points de regroupement, ou pour le centre-ville de L'Isle sur la Sorgue, dans les sacs translucides jaunes mis à la disposition des habitants et collectés une fois par semaine.

Le contenu des bacs et sacs jaunes est pris en charge par la société PAPREC sur le site de VALRENA à Nîmes qui procède à leur valorisation.



**971 bacs de 660 litres
à couvercle jaune présents**



17 700 sacs jaunes distribués

Depuis le 1^{er} janvier 2021 une collecte des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées a été créée. Cette collecte est assurée par la société SAROM.

55 colonnes ont été installées sur le territoire de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets, la CCPSMV a engagé la modification des modalités de collecte des emballages. Elle a décidé d'harmoniser l'ensemble de cette collecte sur son territoire en transformant les collectes en bacs et en sacs en collecte en colonnes.

b. Collecte à vélo

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCPSMV expérimente la collecte à vélo des emballages recyclables dans le centre-ville de l'Isle sur la Sorgue en partenariat avec CITEO.

L'objectif a été de réduire les nuisances sonores liées à la collecte très matinale, réduire les risques liés au déplacement d'un poids lourd dans un centre ancien et augmenter la visibilité du service.

c. Evolution des tonnages des EMR

	2020	2021 Collecte en conteneurs	2022 Collecte en conteneurs
Janvier	47	48	37
Février	35	33	33
Mars	43	47	36
Avril	40	40	43
Mai	34	42	45
Juin	50	43	43
Juillet	51	38	44
Août	43	44	51
Septembre	50	43	44
Octobre	38	45	35
Novembre	38	36	41
Décembre	46	44	26
TOTAL	515	504	478

En 2022, aucun bac à destination des emballages a été installé.

473 bacs ont été retirés au profit des colonnes d'apport volontaire.

	2020	2021	2022
L'Isle sur la Sorgue	15 600	17 400	17 700

Nombre de sacs jaunes distribués par année

	2021	2022
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier		5
Février	0,15	5
Mars	0,19	6
Avril	0,24	7
Mai	0,69	8
Juin	1,11	7
Juillet	5,96	10
Août	6,03	11
Septembre	7,02	9
Octobre	5,78	10
Novembre	4,75	9
Décembre	7,41	20
TOTAL	39,33	108



	2021	2022	Evolution 2021-2022
Collecte en conteneurs	504	478	-5,16%
Collecte en colonnes	39	109	179,49%
Total	543	587	7,92%
Nb habitants	22 092	22 061	-0,14%
Kg / an / hab	24,6	26,5	7,72%

En 2022, la production totale d'emballages a été de 587 tonnes ce qui représente une augmentation de 7,72% par rapport à 2021.

Sur le territoire regroupant ces trois communes sont présents :

- 971 bacs 660 litres ;
- 80 colonnes aériennes ;
- 5 colonnes enterrées ;
- 2 colonnes semi-enterrées.

d. Le tri des EMR

Après tri sur le centre de VALRENA, les matériaux sont mis en balle et expédiés vers les filières suivantes :

Matériaux	Destinations
Acier	ARCELOR MITTAL France
Aluminium	REGEAL AFFIMET France
Plastiques	PLASTIPAK France FREUDENBERG France ESLAVA PLASTICOS Espagne SYNEXTRA SPA Italie
Cartons	SAICA PAPERS France
Gros de mag	SAICA Espagne
Journaux, revues, magazines	PAPRESA Espagne
Refus de tri	Bruguères (31) en incinération Montblanc (34) en enfouissement

Les tonnages correspondent à la production théorique de matériaux recyclables de l'année 2022 par rapport aux emballages entrants. Ces déchets recyclables sont issus de la collecte en bacs de regroupement sur l'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse et de l'ensemble des colonnes d'apports volontaires du territoire, y compris Le Thor et Châteauneuf de Gadagne.

Chaque mois, une caractérisation est réalisée afin de déterminer le taux de chaque matériau dans la collecte des emballages recyclables.

Il permet également de déterminer le taux de refus, c'est-à-dire le pourcentage d'erreur de tri par rapport aux emballages collectés.

Répartition et prix de reprise à la tonne par flux de la collecte des emballages entre 2020 et 2022

	Acier	Aluminium	Papiers	Cartons	Briques alimentaires	Autres papiers	Plastiques	Refus
2020	5,63%	1,50%	11,15%	29,96%	2,32%	3,68%	21,65%	24,12%
Recette moyenne à la tonne pour 2020	102 €	404 €	0 €	32 €	10 €	0 €	133 €	0 €
2021	5,66%	1,77%	7,68%	31,45%	2,33%	3,76%	20,07%	27,29%
Recette moyenne à la tonne pour 2021	227 €	558 €	0 €	123 €	10 €	0 €	281 €	0 €
2022 avant ECT	5,60%	1,86%	9,04%	33,38%	2,28%	4,83%	19,99%	23,02%
2022 après ECT	4,43%	1,19%	17,03%	30,29%	1,89%	5,86%	16,04%	23,27%
Recette moyenne à la tonne pour 2022	191 €	649 €	0 €	115 €	10 €	0 €	407 €	0 €

La répartition des matières est calculée sur 12 prélèvements.

Le taux de refus du bac et de la colonne jaune représente toujours $\frac{1}{4}$ de la poubelle. On note une légère amélioration de la qualité en 2022.

Les extensions de consignes de tri étant effectives depuis le 1^{er} novembre 2022, les premiers bilans ne permettent pas de confirmer une tendance à la baisse du taux de refus.

Les prix de reprise des matières recyclables dépendent des marchés mondiaux. Ainsi, ils varient chaque mois.

Cependant, des tendances se dégagent : l'aluminium est toujours la matière qui a le plus de valeur, suivi du plastique et de l'acier. Les recettes à 0 € ne signifient pas que la matière n'est pas recyclée mais qu'elle n'a pas suffisamment de valeur marchande pour recevoir une recette.

Concernant le papier, cette matière n'a de la valeur que lorsqu'elle est déposée dans les colonnes spécifiques à ce matériau.

C. Les communes adhérentes au SIDOMRA : Le Thor – Châteauneuf de Gadagne

a. Organisation et fréquence de collecte

Les emballages recyclables sont à déposer en vrac et non imbriqués, soit dans des bacs dans les immeubles d'habitations collectives, soit en sacs jaunes, dans l'habitat pavillonnaire, soit en colonnes sur certains secteurs spécifiques.

Les emballages en sacs et en bacs sont collectés une fois par semaine et sont ensuite acheminés au centre de tri de Vedène.

Nombres de sacs jaunes distribués par an et par commune

	2020	2021	2022
Le Thor	183 600	137 700	102 600
Châteauneuf de Gadagne	84 600	74 400	76 800
Sous total secteur ouest	268 200	212 100	179 400

En 2022, les communes ont continué à être vigilantes dans la distribution des sacs, ce qui a permis une baisse significative du nombre de sacs distribués (-15%). Toutefois, après analyse, le nombre de sacs distribués est toujours largement supérieur aux tonnages d'emballages collectés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 une collecte de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées a été créée. Cette collecte est assurée par la société SAROM.

Ainsi, sur le territoire sont présents :

- 2 colonnes aériennes
- 5 colonnes enterrées ;
- 1 colonne semi-enterrée.

b. Évolution des tonnages des EMR

	2020	2021 Collecte en conteneurs	2022 Collecte en conteneurs
Janvier	31	31	29
Février	28	28	26
Mars	34	33	24
Avril	29	31	27
Mai	30	34	31
Juin	35	29	26
Juillet	33	32	29
Août	37	34	32
Septembre	31	28	28
Octobre	31	29	28
Novembre	35	29	27
Décembre	33	29	31
TOTAL	386	367	338



	2021	2022
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier	0,15	1
Février	0,17	1
Mars	0,23	2
Avril	0,28	2
Mai	0,71	2
Juin	0,64	2
Juillet	1,09	2
Août	0,93	2
Septembre	1,18	2
Octobre	1,09	2
Novembre	1,25	2
Décembre	1,53	2
TOTAL	9,25	21

	2021	2022	Evolution 2021-2022
Collecte en conteneurs	367	338	-7,90%
Collecte en colonnes	9,25	21	127,03%
Total	376,25	359	-4,32%
Nb habitants	12 513	12 495	-0,14%
Kg / an / hab	30,1	28,8	-4,32%

En 2022, la production totale d'emballages a été de 359 tonnes. Elle a diminué de 4,32% par habitant, par rapport à 2021.

c. Le tri des EMR

Après tri sur le centre du SIDOMRA, les matériaux sont mis en balle et expédiés vers les filières suivantes :

Matériaux	Destinations
Acier	PAPREC France et Espagne
Aluminium	PAPREC Espagne
Plastiques	PAPREC France, Italie, Allemagne, Espagne CITEO France
Cartons	SUEZ France, Espagne, Italie
Gros de mag	SAICA Espagne
Journaux, revues, magazines	GOLBEY France
Refus de tri	SIDOMRA France

Répartition par flux de la collecte des emballages entre 2020 et 2022

	Acier	Aluminium	Papiers	Cartons	Briques alimentaires	Autres papiers	Plastiques	Refus
2020	5,69%	1,23%	10,49%	29,10%	1,37%	6,77%	15,17%	30,17%
2021	4,62%	1,26%	12,48%	23,35%	2,92%	12,64%	22,11%	20,63%
2022 avant ECT	5,57%	0,93%	6,93%	28,21%	2,90%	17,56%	15,62%	22,27%
2022 après ECT	4,81%	0,82%	10,73%	22,27%	1,59%	20,63%	19,85%	19,30%

Pour les territoires pris en charge par le SIDOMRA, la recette de la revente des matières est déduite directement des coûts de tri des emballages et de traitement des OMR.

La répartition des matières est calculée sur 4 à 5 prélèvements par an, excepté en 2022 où 4 prélèvements ont été réalisés avant les ECT et 4 prélèvements après la mise en application des ECT.

Le taux de refus dans les emballages après le passage aux ECT est passé sous la barre symbolique de 20% soit 1/5^{ème} du total des emballages.

III. La collecte du verre

La collecte du verre est composée de bouteilles, de bocaux et de pots.

A. Les communes adhérentes au SIECEUTOM : L'Isle sur la Sorgue – Fontaine de Vaucluse – Saumane de Vaucluse

a. La collecte et le traitement des emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés par l'entreprise MINERIS en Point d'Apport Volontaire (PAV) dans les 75 colonnes disposées sur L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse. Une collecte du verre est également assurée en régie en porte à porte chez les débits de boissons à L'Isle sur la Sorgue.

En 2022, 979 tonnes ont été collectées dont 232 tonnes auprès de commerçants.

L'entreprise MINERIS assure la valorisation de ce flux par une filière de recyclage.

b. Evolution des tonnages

	2020	2021	2022
Janvier	63	52	74
Février	40	47	69
Mars	63	64	63
Avril	66	64	79
Mai	44	81	87
Juin	90	92	99
Juillet	111	104	96
Août	104	151	132
Septembre	89	77	67
Octobre	38	80	99
Novembre	83	65	51
Décembre	64	67	63
Total	854	943	979
Nb habitants	21 745	22 092	22 061
Kg / an / hab	39,27	42,69	44,4



Production de verre pour 2022 :

44,4 kg/habitant
34 kg/habitant en Vaucluse*
26 kg/habitant en PACA *
34 kg/habitant au niveau National *

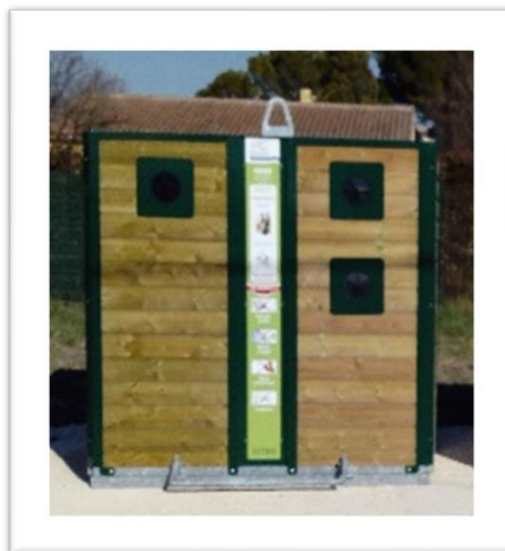
**Chiffres 2021 ORDEEC*

En 2022, la production totale de verre a été de 979 tonnes. En augmentation de 4%, par rapport à 2021.

B. Les communes adhérentes au SIDOMRA : Le Thor – Châteauneuf de Gadagne

49 colonnes sont disponibles sur le territoire Le Thor/Châteauneuf de Gadagne. La collecte de ce flux est assurée par le syndicat SIDOMRA qui a conservé historiquement cette prestation.

	2020	2021	2022
Janvier	27	31	28
Février	24	27	30
Mars	23	31	29
Avril	20	28	30
Mai	32	33	43
Juin	45	43	33
Juillet	38	43	42
Août	35	44	39
Septembre	29	32	26
Octobre	32	27	40
Novembre	33	33	30
Décembre	27	25	29
TOTAL	365	397	397
Nb habitants	12 576	12 513	12 495
Kg/an/hab	29,02	31,73	31,8



La production de verre pour 2022 :

31,8 kg/habitant
34 kg/habitant en Vaucluse*
26 kg/habitant en PACA *
34 kg/habitant au niveau National *

**Chiffres 2021 ORDEEC*

En 2022, la production totale de verre a été de 397 tonnes. Par rapport à 2021, la production est stable.

Le verre collecté sur le territoire de la CCPSMV est destiné à la filière de recyclage O'I-MANUFACTURING située à Vergèze (30).

IV. La collecte des papiers

Cette collecte se compose de journaux, magazines, publicités, enveloppes, papiers, de catalogues, d'annuaires, de courriers, de lettres, de livres et cahiers.

A. La collecte et le traitement des papiers

Les papiers sont collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) dans les 98 colonnes disposées sur le territoire de la CCPSMV. La collecte a été assurée par l'entreprise SAROM.

B. Evolution des tonnages des papiers

	2020	2021	2022
Janvier	41	38	26
Février	34	15	19
Mars	19	37	29
Avril	11	29	26
Mai	31	29	27
Juin	42	46	33
Juillet	39	27	20
Août	28	15	33
Septembre	36	32	23
Octobre	33	32	18
Novembre	39	26	40
Décembre	31	38	31
TOTAL	383	363	323
Nb habitants	34321	34605	34 556
Kg/an/hab	11,16	10,49	9,35



La baisse régulière de la consommation de papier par les ménages et les entreprises engendre une diminution des tonnages collectés pour ce matériau.

En 2022, la production totale de papier en colonne a été de 323 tonnes. Elle a diminué de 11 %, par rapport à 2021.

Production des papiers pour 2022 :

323 tonnes soit 9,35 kg/habitant
14 kg/habitant en Vaucluse*
13,9 kg/habitant en PACA*
18,3 kg/habitant au niveau national*

**Chiffres 2020 CITEO*

Ces chiffres sont à nuancer car ils ne prennent pas en compte le papier déposé dans les contenants destinés à recevoir les emballages

Le verre collecté sur le territoire de la CCPSMV est destiné à la filière de recyclage NORSKE située à Golbey (88).

V. La collecte des textiles

La collecte de textiles est composée de vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie.

A. La collecte

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés dans les 42 colonnes mises à disposition sur le territoire de la CCPSMV. Cette collecte permet de détourner ces flux des ordures ménagères résiduelles et de ne pas alourdir la gestion financière des déchets.

59% est réutilisé en seconde main et le reste est recyclé (en isolants, en briquettes de combustible par exemple) seulement 0,4% n'est pas valorisé. C'est la société Philtex qui collecte les textiles triés sur le territoire.

B. Evolution des tonnages

151 tonnes ont été collectées en 2022 contre 159 tonnes en 2021, soit une baisse de la production de 5%.

Production de textiles pour 2022 :
4,4 kg / habitant
2 kg/habitant en PACA*
3,1 kg/habitant au niveau national*
**ratios 2021*



VI. Les encombrants

Les particuliers qui résident dans les communes du territoire de la CCPSMV sont invités à se débarrasser de ce type de déchets en les apportant dans les déchèteries intercommunales de L'Isle sur la Sorgue ou du Thor/Châteauneuf de Gadagne.

Pour les encombrants ménagers, les services techniques de la CCPSMV peuvent procéder à leur enlèvement **pour les personnes ne disposant pas de véhicule, et de façon exceptionnelle**, à la condition expresse de s'inscrire préalablement par téléphone à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Cet enlèvement est limité à trois encombrants par ménage.

Le service d'enlèvement des encombrants assuré par les services de la Communauté de Communes est effectué le mercredi matin.

VII. La mise à disposition de composteurs



Dans le cadre d'un appel à projet pour la diminution de la production et la lutte contre le brûlage des déchets verts, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de composteurs qu'elle vend à tarif préférentiel pour inciter les habitants du territoire à composter ce type de déchets.

Déposer ses déchets fermentescibles dans son composteur, c'est aussi réduire les déchets verts apportés en déchèterie ou les biodéchets jetés dans les ordures ménagères résiduelles. C'est également diminuer le nombre de kilomètres parcourus pour les transporter et faire baisser les coûts de traitement des déchets. Et bien sûr, produire du compost pour son jardin.

La distribution de composteurs s'accompagne d'un atelier sur la pratique du compostage dispensé par l'association OPUS.

En 2022, suite à des difficultés de fourniture de bois, les composteurs commandés n'ont pu être livrés qu'en fin d'année. Ainsi, un seul atelier compostage s'est déroulé en juillet durant lequel 10 composteurs en bois et 5 en plastique ont été distribués.

Les composteurs en bois de 600 litres sont vendus 30 € et les composteurs en plastique de 400 litres sont vendus 24 €.

Nombre de composteurs distribués entre 2019 et 2022

	2019	2020	2021	2022	Total
Châteauneuf de Gadagne	1	1	2	4	8
Le Thor	6	0	5	2	13
L'Isle sur la Sorgue	62	29	42	9	142
Saumane de Vaucluse	2	2	2	0	6
Fontaine de Vaucluse	0	0	4	0	4

Deux interventions ont été réalisées sur le thème du compostage pour une classe de l'école de Fontaine de Vaucluse et de Saumane de Vaucluse.

Ces dernières se sont accompagnées de la mise en place d'un composteur afin que l'école puisse poursuivre la sensibilisation de ses élèves grâce au compostage des biodéchets générés par l'établissement.

VIII. Les déchets ne provenant pas des ménages

La Communauté de Communes prend en charge la collecte et le traitement :

- **Des déchets produits par les entreprises qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères résiduelles.**
- **Des emballages en verre des bars et restaurants** en porte à porte 2 fois par semaine, qui représentent 232 tonnes. En 2021, 168 tonnes de verre avaient été collectées en porte à porte.
- **Les cartons des commerçants** du centre-ville de l'Isle sur la Sorgue ont été collectés, jusqu'au 31 août 2022 avec une micro-benne électrique. A compter du 1^{er} septembre, la collecte



La périphérie du centre-ville de L'Isle sur la Sorgue, le centre-ville du Thor et les zones d'activités de tout le territoire ont continué à être collectées en bacs par une benne thermique.

- Collecte en benne thermique : 167,5 tonnes
- Collecte en vélo-remorque et en micro-benne électrique : 38,8 tonnes

➤ **Des cartons en colonnes**

L'entreprise en charge de la collecte des colonnes à cartons est Paprec. En 2022, il y a eu 134,4 tonnes collectées pour les 33 colonnes à carton réparties sur le territoire de la CCPSMV.



➤ **Les déchets des marchés de L'Isle sur la Sorgue**

La collecte des déchets des marchés du jeudi et du dimanche est assurée par la société SUEZ RV. Le tonnage de ces déchets pour l'année 2022 a été de 90 tonnes (contre 79 tonnes en 2021).

➤ **Les déchets des marchés du Thor**

La collecte des déchets forains les mercredis et samedis dans la commune du Thor est effectuée dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces prestations sont réalisées par la Société SUEZ RV.

IX. Le traitement des déchets

A. Les communes adhérentes au SIECEUTOM : L'Isle sur la Sorgue – Fontaine de Vaucluse – Saumane de Vaucluse

La Communauté de Communes a délégué au SIECEUTOM le traitement des ordures ménagères collectées à L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.

Il s'agit d'un Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères.

Le syndicat est composé des intercommunalités suivantes : Luberon Monts de Vaucluse, Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Territoriale Sud Luberon (qui regroupent 26 communes), soit une population d'environ 88 000 habitants.



Le quai de transfert :

L'ensemble des collectes en bacs des O.M.R et emballages recyclables de l'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse est acheminé au quai de transfert du SIECEUTOM situé à Cavaillon, ainsi que les collectes des emballages recyclables des colonnes de tout le territoire (comprenant Le Thor et Châteauneuf de Gadagne).

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transportées à l'incinérateur propriété du SIDOMRA à Vedène pour être valorisées énergétiquement.

Les emballages réceptionnés sur le quai de transfert sont eux acheminés sur le centre de tri de Valréna à Nîmes.

Evolution des contributions apportées au SIECEUTOM

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution traitement	1 101 700 €	1 255 381 €	1 287 866 €	1 321 480 €	1 488 606 €
Contribution travaux	2 300 €	22 437 €	58 873 €	63 363 €	67 536 €
TOTAL	1 104 000 €	1 277 818 €	1 346 739 €	1 384 843 €	1 556 142 €
Evolution en %	1,26%	15,74%	5,39%	2,83%	12%

B. Les communes adhérentes au SIDOMRA : Le Thor – Châteauneuf de Gadagne

La Communauté de Communes a délégué au SIDOMRA le traitement des ordures ménagères collectées au Thor et Châteauneuf de Gadagne.

Ce syndicat a pour fonction :

- le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets urbains et assimilés,
- le transport et le traitement par recyclage ou valorisation du verre.

Le Syndicat regroupe deux Communautés d'Agglomération et une Communauté de Communes, représentant 217 701 habitants (recensement 2022).



Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon

L'unité de traitement :

Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets situé à Vedène est un complexe multi-filières où tri et incinération sont complémentaires, permettant la valorisation matière des déchets issus de la collecte sélective d'une part et la valorisation énergétique des déchets résiduels d'autre part.

Evolution des contributions apportées au SIDOMRA

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution	397 207€	395 027€	396 436,94€	415 074€	516 313€
Evolution en %	- 4,98%	- 0,55%	0,36%	4,70%	24,39%

C. Le traitement des OMR

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont traitées par valorisation énergétique.

N.B : Le traitement des OMR collectées en colonnes ne fait pas partie des chiffres ci-dessous car elles sont acheminées directement à l'incinérateur et ne transite pas par le quai de transfert du SIECEUTOM.

Modes de Traitement

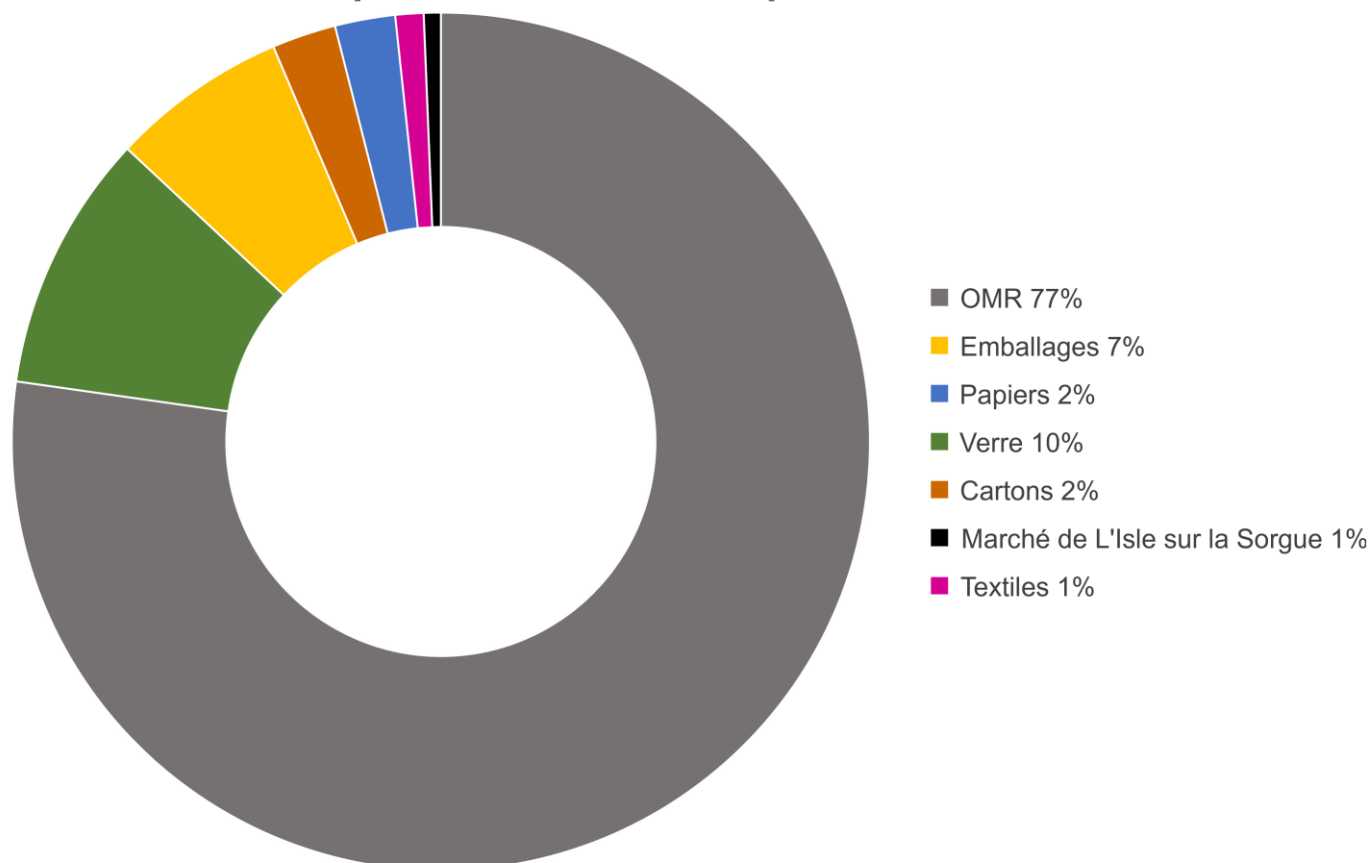
ISND Entraigues 84	ISND Donzère 26	NOVERGIE Vedène 84	SIDOMRA Vedène 84
Enfouissement	Enfouissement	Incinération	Incinération
1 009 tonnes	1 584 tonnes	5 270 tonnes	3 130 tonnes

Synthèse globale des tonnages de la CCPSMV

Type de déchets	Conditionnement	2020	2021	2022	
OMR	Bacs	10941	11163	10451	302 kg/hab
	Colonnes		169	492	14 kg/hab
Emballages	Bacs / Sacs jaunes	901	920	816	24 kg/hab
	Colonnes		48	129	4 kg/hab
Papiers	Colonnes	383	363	323	9 kg/hab
Verre	Colonnes	1058	1172	1144	33 kg/hab
	Commerçants	162	168	232	7 kg/hab
Cartons	Colonnes	116	132	134	4 kg/hab
	Commerçants	189	204	206	6 kg/hab
Marché ISS	Bacs / Vrac	72	79	90	3 kg/hab
Textiles	Colonnes	99	159	151	4 kg/hab
Total		13921	14578	14168	410 kg/hab

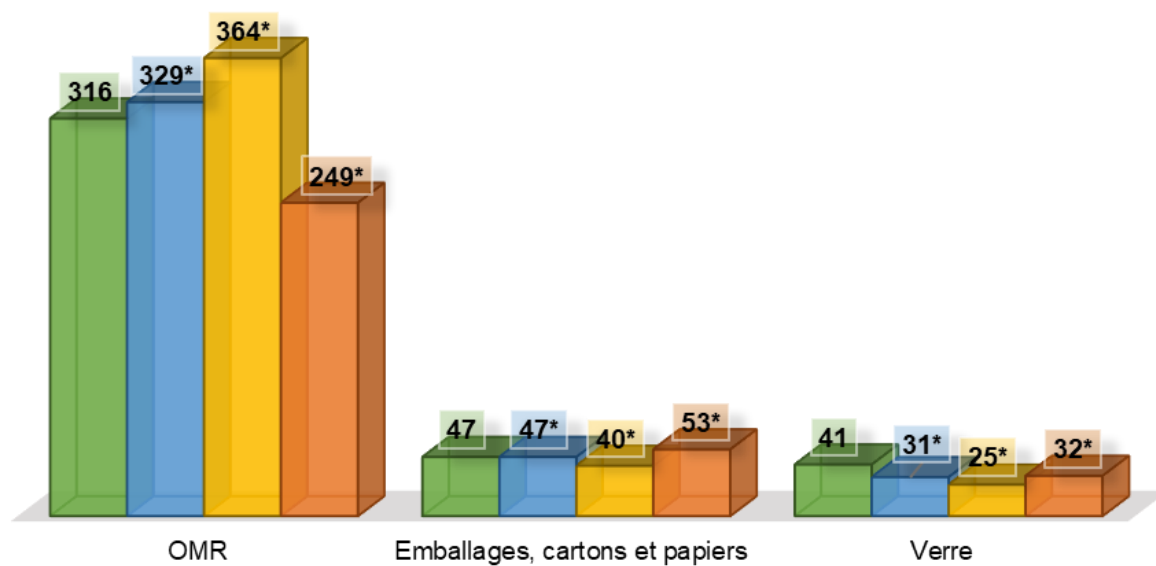
Entre 2021 et 2022, la population a très légèrement diminuée (- 49 habitants)
et la quantité des déchets collectés a diminué de 2,81 %

Répartition des déchets par nature en %



Nombre de kilos par habitant par flux et par territoire

■ CCPSMV ■ Vaucluse ■ PACA ■ France



*Chiffres 2021 ORDEEC

Chapitre 2 : La Redevance Spéciale

La redevance spéciale est appliquée aux gros producteurs de déchets non ménagers qui produisent plus de 3000 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et qui sont collectés par les services de la CCPSMV.

Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

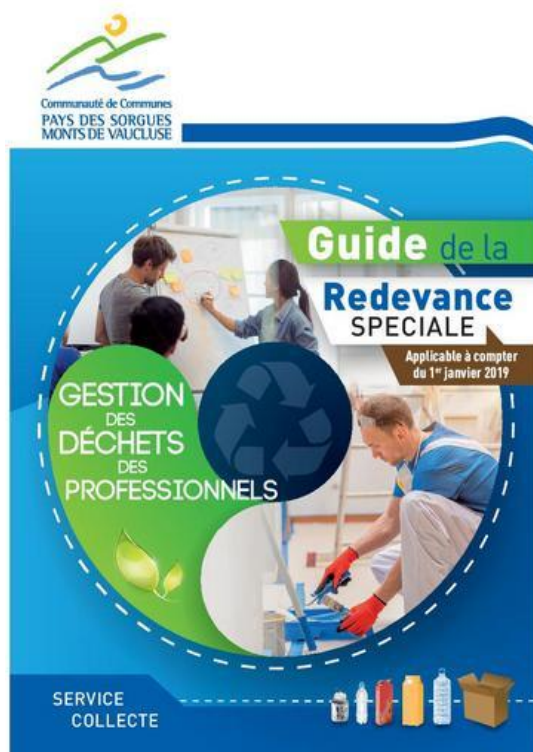
En 2022, 33 entreprises et administrations dépassaient cette limite. Elles comptabilisaient, hors mairies, 172 bacs d'ordures ménagères mis à disposition pour environ 107 120 litres et 62 bacs d'emballages recyclables pour environ 40 600 litres.

Pour diminuer leur production d'ordures ménagères, les plus gros producteurs de déchets du territoire ont mis en place le tri des emballages recyclables, du carton, du papier et du verre dans leurs locaux, en plus d'éventuels déchets plus spécifiques à leur secteur d'activité et que la collectivité ne peut pas prendre en charge.

Cette redevance a permis à la CCPSMV de financer le service de collecte des déchets à hauteur de 355 324 € en 2022, soit une hausse des recettes de 7,8%.

Pour les ordures ménagères, avec 20 bacs de 340 litres et 152 bacs de 660 litres collectés à une fréquence moyenne estimée à deux collectes hebdomadaires. La CCPSMV a estimé que les professionnels concernés par la redevance spéciale auraient produits entre 836 tonnes en 2022 (densité OMR 150 kg / m³).

Pour les emballages recyclables, avec 1 bac de 340 litres et 61 bacs de 660 litres collectés 1 fois par semaine, la CCPSMV a estimé que les professionnels concernés par la redevance spéciale auraient produits 158 tonnes d'emballages ménagers recyclables en 2022 (densité emballages 75 kg / m³).



Chapitre 3 : Les déchèteries intercommunales – L'Isle sur la Sorgue et Le Thor/Châteauneuf de Gadagne

Le personnel de la Communauté de Communes assure l'accueil, le contrôle et l'entretien en régie du haut de quai des déchèteries.

Au total, 5 agents sont affectés sur les deux sites.

Les déchèteries intercommunales de la Communauté de Communes sont ouvertes du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés.

La gestion ainsi que le transport et le traitement des déchets est effectué par des prestataires :

Désignation	Société retenue	Lieu de traitement
Conditionnement, tassage, manutention en transport	PASINI	
Traitement, Valorisation et Caractérisation des encombrants	SUEZ ENVIRONNEMENT	ISTRES
Traitement, Valorisation des déchets verts	SUEZ ENVIRONNEMENT	ENTRAIGUES
Traitement, Valorisation des gravats	SUEZ ENVIRONNEMENT	ENTRAIGUES
Traitement, Valorisation du bois	SUEZ ENVIRONNEMENT	ENTRAIGUES
Traitement, Valorisation des cartons	CMT / SAICA	CAVAILLON/ST VALLIER
Traitement, Valorisation des ferrailles et batteries	ROSSI	MONTEUX
Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	SPUR ENVIRONNEMENT	ROGNAC

I. Les déchets acceptés et refusés

▪ Les déchets autorisés :



▪ Les déchets refusés :

Ordures ménagères, médicaments, déchets médicaux, boues, cadavres d'animaux, cendres, souches d'arbres, pneus poids lourds ou agraires ou génie civil, carcasse ou épave automobile, cuve à hydrocarbures, bois créosoté, amiante, produits radioactifs, produits explosifs, produits biologiques.

- **Le cabanon du réemploi :**

Afin de réduire les déchets, la CCPSMV a mis en place le cabanon du réemploi à la déchèterie de L'Isle sur la Sorgue.

Mis en service à la fin du mois d'Avril 2022, ce local permet d'éviter à certains objets ou matériels d'être détruits alors qu'ils peuvent avoir une seconde vie. Ces objets sont laissés à disposition d'autres usagers qui en ont besoin. Cet espace diminue ainsi le gaspillage et favorise l'économie circulaire.



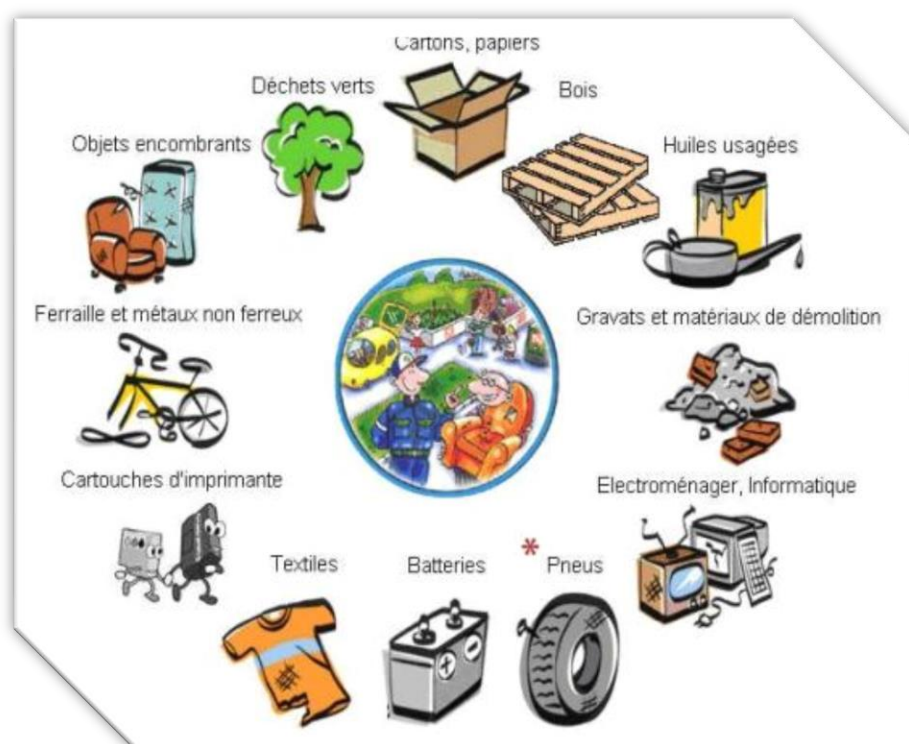
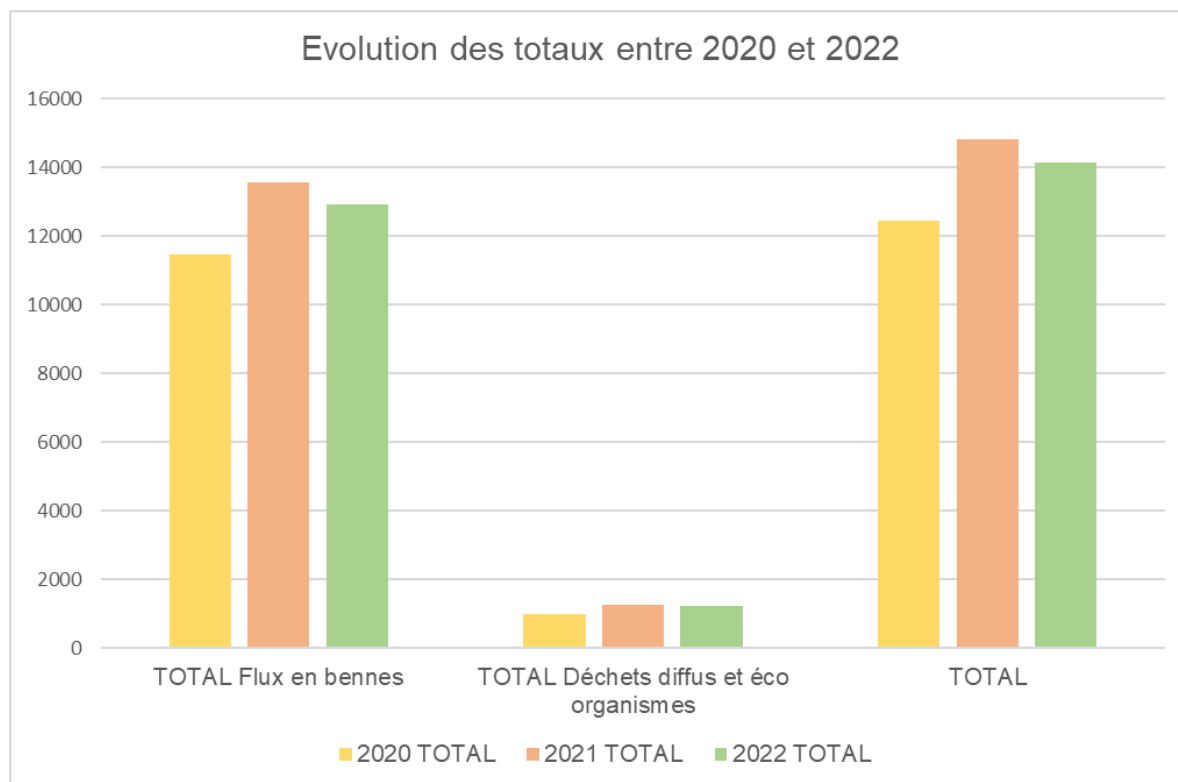
**Récapitulatif des tonnages collectés dans les déchèteries intercommunales
de la CCPSMV de 2020 à 2022**



II. Evolution des tonnages collectés sur les sites

FLUX	2020			2021			2022		
	ISS	LT	TOTAL	ISS	LT	TOTAL	ISS	LT	TOTAL
	Tonnes			Tonnes			Tonnes		
BOIS	492	457	949	587	519	1106	546	458	1004
GRAVATS	1702	1534	3236	2523	1800	4323	2235	1605	3840
ENCOMBRANTS	1654	1212	2866	1982	1369	3351	1888	1327	3215
CARTONS	103	94	197	146	115	261	149	120	269
DECHETS VERTS	1985	1706	3691	2255	1728	3983	2352	1737	4089
FERRAILLE	279	232	511	283	257	540	267	226	493
TOTAL Flux en bennes	6215	5235	11450	7776	5788	13564	7437	5473	12910
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	18,27	24,34	42,61	25,39	32,17	57,56	14,83	25,69	40,52
EcoDDS	11,93	9,57	21,50	13,54	11,83	25,37	16,00	11,00	27
Déchets Electrique Electronique Etromé	171,44	153,22	324,66	190,49	150,57	341,06	167,00	161,00	328
Eco-mobilier	321	253	574	463	334	797	490	306	796
Pneus	6,65	4,44	11,09	7,50	5,85	13,35	7,78	5,77	13,55
Piles	0,82	1,12	1,94	0,98	1,27	2,25	1,15	0,61	1,76
Ampoules et néons	0,76	0,33	1,09	0,67	0,38	1,05	0,49	0,56	1,05
NESPRESSO	2,83	2,14	4,97	2,77	2,49	5,26	2,85	2,05	4,9
HUILES (minérale et végétale)	7,06	7,82	14,88	5,67	4,92	10,59	15,21	9,93	25,14
TOTAL Déchets diffus et éco organisme	541	456	997	710	543	1253	715	523	1238
TOTAL	6 756	5 691	12 447	8 486	6 331	14 817	8 152	5 996	14 148
									- 670
									-5%

Après une forte augmentation des tonnages accueillis en déchèteries en 2021 (+ 19%), on constate une diminution de 5% en 2022.



III. Contrôle d'accès des déchèteries

Au 31 décembre 2022, c'est plus de 18 500 comptes qui sont enregistrés permettant l'accès aux deux déchèteries intercommunales.

Au cours l'année 2022, les particuliers, professionnels, collectivités et associations, ont effectué 91 499 passages dans les déchèteries.

Fréquentation des sites en 2022 :

Nombre total d'accès aux sites						
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
4 310	6 450	9 002	8 321	8 574	7 453	7 206
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
8 091	8 001	10 114	7 189	6 788	91 499	

13 080 particuliers ont utilisé leur carte au moins une fois, soit 74 %
des particuliers.
59 d'entre eux ont atteint au moins 18 passages et ont demandé des
passages supplémentaires, soit 0,33 % des particuliers.



121 professionnels ont utilisé leur carte au moins une fois,
soit 19,3% des professionnels



Accès gratuit :

L'accès est autorisé aux particuliers et aux associations (à but non lucratif) du territoire du lundi au samedi. Il est gratuit dans la limite de 18 accès aux sites par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les apports sont limités à 3m³ par jour, tous types de déchets acceptés confondus.

En 2022, 711 comptes d'accès aux déchèteries ont été créés.
Au 31 décembre 2022, 17 772 comptes particuliers étaient actifs.

Durant cette année, 59 usagers ont utilisé des passages supplémentaires.

Accès payant :

L'accès pour les artisans, commerçants, exploitants agricoles ou tout autre organisme ayant une activité commerciale économique à but lucratif, est autorisé du lundi au vendredi. Il est interdit le samedi.

Ce service est payant selon le montant de la redevance fixée par la Communauté de Communes.

Au 31 décembre 2022, 629 comptes d'accès professionnels étaient ouverts pour accéder aux déchèteries intercommunales.

Le nombre total de passages professionnels s'élève à 1 033 soit une augmentation de 35 %.



Redevance des professionnels perçue en 2022 :

	Nombre de passages réalisés	Montant de la redevance	Montant TTC
Professionnels	974	28	27 244 €
Professionnels hors territoire	59	48	2 832 €
Montant TTC perçu par la CCPSMV			30 076 €

En 2022, la redevance perçue par la CCPSMV pour les professionnels a été de 30 076 €, soit une augmentation de 37,4% par rapport à l'année dernière.

Ce qui correspond à : 974 passages d'entreprises du territoire et 59 passages d'entreprises hors territoire.

Durant cette année, des contrôles par un agent de sécurité ont été réalisés pendant 20 jours afin de vérifier la corrélation entre l'identité du porteur de la carte et celle du titulaire du compte. Le coût de cette opération a été de 4 680 € TTC.

DECHETERIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE - 2022

		BOIS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	GRAVATS	CARTONS	VEGETAUX	DDS	TOTAL
Transport	Tonnes transportées	546	1 888	267	2 235	149	2 352		7 437
	Coût transport	12 103,50 €	73 333,07 €	4 447,24 €	20 696,15 €	3 289,70 €	39 295,90 €		153 165,57 €
	Forfait tassage & Manutention	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	35 468,64 €	Transport inclus dans le traitement	94 583,04 €
	Location Bennes	1 895,04 €	1 895,04 €	1 895,04 €	1 231,32 €	1 895,04 €	5 685,12 €		14 496,60 €
	Total HT	25 821,42 €	87 050,99 €	18 165,16 €	33 750,35 €	17 007,62 €	80 449,66 €		262 245,21 €
	Coût TTC Transport	28 403,56 €	95 756,09 €	19 164,24 €	37 125,38 €	17 347,78 €	84 874,39 €		282 671,45 €
Traitement	Tonnes traitées	546	1 888	267	2 235	149	2 352		7 437
	Prix HT/tonne	78,03 €	156,06 €		10,40 €	32,50 €	46,82 €		
	Coût Traitement	42 592,68 €	294 641,28 €		23 244,00 €	4 842,50 €	110 120,64 €		475 441,10 €
	Caractérisations	- €	- €		- €	- €	- €		- €
	Total HT	42 592,68 €	294 641,28 €		23 244,00 €	4 842,50 €	110 120,64 €	26 017,51 €	475 441,10 €
	Coût TTC Traitement	46 851,94 €	324 105,41 €		25 568,40 €	5 326,75 €	121 132,70 €	28 310,00 €	551 295,21 €
COÛT TTC Transport + Traitement									833 966,66 €
Charges Salariales									110 852,54 €
Coût Total TTC Transport+Traitement+salaires									944 819,20 €

DECHETERIE DE LE THOR/CHATEAUNEUF DE GADAGNE - 2022

		BOIS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	GRAVATS	CARTONS	VEGETAUX	DDS	TOTAL	
Transport	Tonnes transportées	458	1 327	226	1 605	120	1 737		5 473	
	Coût transport	8 479,62 €	52 955,87 €	3 259,58 €	12 233,49 €	3 225,04 €	24 176,36 €	Transport inclus dans le traitement	104 329,95 €	
	Forfait passage & Manutention	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	11 822,88 €	23 645,76 €		82 760,16 €	
	Location Bennes	1 895,04 €	1 895,04 €	1 895,04 €	1 231,32 €	1 895,04 €	3 790,08 €		12 601,56 €	
	Total HT	22 197,54 €	66 673,79 €	16 977,50 €	25 287,69 €	16 942,96 €	51 612,20 €		199 691,67 €	
	Coût TTC Transport	23 418,41 €	70 340,84 €	17 911,26 €	26 678,51 €	17 874,82 €	54 450,87 €		210 674,71 €	
Traitement	Tonnes traitées	458	1 327	226	1 605	120	1 737		5 473	
	Prix HT/tonne	78,03 €	156,06 €		10,40 €	32,50 €	46,82 €			
	Coût Traitement	35 737,74 €	207 091,62 €		16 692,00 €	3 900,00 €	81 326,34 €		344 747,70 €	
	Caractérisations	- €	- €		- €	- €	- €		- €	
	Total HT	35 737,74 €	207 091,62 €		16 692,00 €	3 900,00 €	81 326,34 €		379 079,70 €	
	Coût TTC Traitement	39 311,51 €	227 800,78 €		18 361,20 €	4 114,50 €	85 799,29 €	37 247,64 €	412 634,92 €	
								COUT TTC Transport + Traitement		623 309,63 €
								Charges Salariales		110 852,54 €
								Coût Total TTC Transport+ Traitement+salaires		734 162,17 €

TOTAUX 2022
DECHETERIES DE L'ISLE SUR LA SORGUE - LE THORICHATEAUNEUF DE GADAGNE

	BOIS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	GRAVATS	CARTONS	VEGETAUX	DDS	TOTAL
Coût TTC Transport + Traitement	137 985,43 €	718 003,13 €	37 075,51 €	107 733,49 €	44 663,85 €	346 257,25 €	65 557,64 €	1 457 276,29 €
Charges Salariales								221 705,08 €
	Coût Total TTC Transport+Traitement+salaires							
								1 678 981,37 €

Rachat matériau			119 267,26 €		55 343,06 €			174 610,32 €
Régie accès déchèterie (accès professionnel)								30 076,00 €
Soutien perçus des eco-organismes	Eco-mobilier							10 114,53 €
	Eco-dds							3 271,84 €
	Ecosystème							26 407,58 €
TOTAL RECETTES								244 480,27 €

COUT NET 2022	1 434 501,10 €
---------------	-----------------------

Chapitre 4 : Les indicateurs financiers de la collecte et des déchèteries intercommunales

I. Budget Collecte et Traitement

CHAPITRES	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	1 184 656 €	1 342 369 €	1 335 458 €	-0,51%
012 - Charges de personnel	1 074 951 €	1 119 038 €	1 221 376 €	9,15%
042 - Dotation aux amortissements	389 089 €	355 689 €	350 539 €	-1,45%
65 - Autres charges de gestion courante	1 743 176 €	1 799 917 €	2 072 449 €	15,14%
66 - Charges financières	15 321 €	6 911 €	-416 €	-106,02%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 407 193 €	4 623 924 €	4 979 407 €	7,69%
013 - Atténuations de charges	6 647 €	5 740 €	37 275 €	549,39%
042 - Opérations entre sections	4 258 €	4 258 €	0 €	-100,00%
70 - Produits des services et du domaine	380 661 €	437 193 €	499 865 €	14,34%
74 - Dotations et participations	169 818 €	383 262 €	315 996 €	-17,55%
75 - Autres produits de gestion courante	5 862 €	22 525 €	11 629 €	-48,37%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	567 246 €	852 978 €	864 765 €	1,38%

CA : Compte Administratif

Calcul du montant/habitant, hors impôts et taxes (TEOM) =

Total dépenses fonctionnement - Atténuations de charges – Produits des services – Dotation et participations – Autres produits de gestion courante / nombre d'habitants.

Coût par habitant sur l'ensemble du territoire :

En 2022 (34 556 hab.) : 119,07 €

En 2021 (34 605 hab.) : 108,97 €

Soit une augmentation de 9,27 %

II. Déchèteries de L'Isle sur la Sorgue et du Thor / Châteauneuf de Gadagne

CHAPITRES	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	1 445 338 €	1 549 498 €	1 517 197 €	-2,08%
012 - Charges de personnel	230 321 €	227 993 €	221 705 €	-2,76%
042 - Dotation aux amortissements	278 024 €	285 212 €	237 351 €	-16,78%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 953 683 €	2 062 703 €	1 976 253 €	-4,19%
013 - Atténuations de charges	9 394 €	4 086 €	1 899 €	-53,51%
042 - Opérations entre sections	27 893 €	37 883 €	47 570 €	25,57%
70 - Produits des services et du domaine	92 028 €	185 553 €	191 410 €	3,16%
74 - Dotations et participations	228 373 €	291 279 €	263 653 €	-9,48%
75 - Autres produits de gestion courante	8 772 €	4 344 €	2 000 €	-53,96%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	366 460 €	523 145 €	506 533 €	-3,18%

Dépenses par habitant sur l'ensemble du territoire :
En 2022 (34 556 hab.) : 42,53 €
En 2021 (34 605 hab.) : 44,49 €
Soit une diminution de 4,4 %

III. La TEOM perçue

Résultat de l'exercice 2022

CHAPITRES	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	Variation % N/N-1
RECETTE DE FONCTIONNEMENT 731 - Fiscalité locale (TEOM)	5 217 080 €	5 355 366 €	5 684 414 €	6,14%

IV. Recettes issues de la collecte et du traitement des déchets

Les ventes de matériaux sur les tonnes collectées en 2022 ont rapporté 181 024 € contre 84 430 € en 2021.

Recettes des ventes de matériaux entre 2020 et 2022

	2020		2021		2022	
	Tonnes	Recette	Tonnes	Recette	Tonnes	Recette
Acier	22	2 247 €	42	9 586 €	28	5 373 €
Alu	5	1 993 €	3	1 675 €	9	6 007 €
Plastiques	136	18 016 €	24	6 749 €	116	47 272 €
Briques alimentaires	1	5 €	3	30 €	0	- €
Papiers dans les emballages	0	- €	85	- €	0	- €
Papiers en colonnes	158	6 334 €	537	33 131 €	377	54 335 €
Verre	856	20 177 €	913	20 718 €	979	24 246 €
Cartons dans les emballages	122	3 919 €	234	28 804 €	203	23 227 €
Cartons dans les colonnes	25	1 104 €	68	10 372 €	174	20 564 €
Cartons des commerces	77	1 220 €	121	412 €	en mélange avec les cartons en déchèterie	
Cartons en déchèterie	184	2 941 €	301	36 650 €	447	55 343 €
Ferrailles en déchèterie	510	68 719 €	540	144 368 €	482	119 267 €

La CCPSMV perçoit des soutiens de la part des éco-organismes en fonction de ses performances de tri, de ses installations, de sa communication et de ses projets.

Ces structures sont des sociétés de droits privés à but non lucratif qui regroupent des entreprises concernées par les filières de responsabilité élargie du producteur (REP). En d'autres termes, les fabricants et distributeurs d'objets ou d'emballages financent une partie du traitement de leurs produits en fin de vie.

6 éco-organismes soutiennent la CCPSMV :

- CITEO : collecte, tri et recyclage des emballages et des papiers ;
- Ecosystème : collecte, tri et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, des lampes et des néons ;
- Eco DDS : collecte, tri et recyclage des produits dangereux ;
- Eco-mobilier devenu Eco-maison : collecte, tri et recyclage des éléments d'ameublement et de literie ;
- Re-fashion : collecte, tri et recyclage des textiles et maroquinerie ;
- Corepile : collecte, tri et recyclage des piles.

Soutiens des éco-organismes à la CCPSMV

	2020		2021		2022	
	Tonnes	Soutien	Tonnes	Soutien	Tonnes	Soutien
Déchets électrique (OCAD3E et écosystème)	341	26 536 €	341	27 601 €	327	26 408 €
Ameublement (éco-mobilier)	574	17 168 €	797	19 051 €	790*	21 118 €*
Déchets toxiques (éco DDS)		2 843 €		3 264 €		3 272 €
Textiles (éco-TLC/Re-fashion)		3 336 €				

*Estimation du tonnage et du soutien pour l'année 2022

Soutiens de CITEO perçus par la CCPSMV

	2020	2021	2022
Papier	18 472 €	8 228 €	25 222 €
Emballages	164 761 €	164 760 €	192 100 €

La CCPSMV perçoit également des soutiens dans le cadre de la réalisation de projets suite à des demandes de subventions déposées auprès de différents organismes.

Nom du projet	2021	2022
Collecte à vélo (CITEO)	8 863 €	
Déploiement des colonnes : étude et mise en place (CITEO)		17 524 €
Financement des dépenses de communication du PLPDMA (Région PACA)		5 000 €
Tri à la source des bio déchets : compostage + étude collecte des bio déchets (Région PACA)		93 144 €
Construction d'un PLPDMA (Région PACA)		14 700 €

Synthèse globale des indicateurs financiers de la CCPSMV

Budget Collecte, Déchèteries et Traitement

CHAPITRES	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	2 629 994 €	2 891 867 €	2 852 655 €	-1,36%
012 - Charges de personnel	1 305 272 €	1 347 031 €	1 443 081 €	7,13%
042 - Dotation aux amortissements	667 113 €	640 901 €	587 890 €	-8,27%
65 - Autres charges de gestion courante	1 743 176 €	1 799 917 €	2 072 449 €	15,14%
66 - Charges financières	15 321 €	6 911 €	-416 €	-106,02%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 360 876 €	6 686 627 €	6 955 660 €	4,02%
013 - Atténuations de charges	16 041 €	9 826 €	39 174 €	298,68%
042 - Opérations entre sections	32 151 €	42 141 €	47 570 €	12,88%
70 - Produits des services et du domaine	472 688 €	622 746 €	691 275 €	11,00%
731 - Fiscalité locale (TEOM)	5 217 080 €	5 355 366 €	5 684 414 €	6,14%
74 - Dotations et participations	398 191 €	674 541 €	579 649 €	-14,07%
75 - Autres produits de gestion courante	14 634 €	26 869 €	13 629 €	-49,28%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 150 785 €	6 731 489 €	7 055 711 €	4,82%

Coût net par habitant :

En 2022 : 161,60 €/hab. (34 556 habitants)

En 2021 : 153,46 €/hab. (34 605 habitants)

Soit une augmentation de 5,31 %

Conclusions

L'année 2022 a été marquée par des performances, en termes de production et de tri des déchets, globalement satisfaisantes.

En effet, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites a baissé d'environ 3% et les apports en déchèteries ont diminué de 4,5%.

Les quantités de déchets ainsi évitées représentent en un an 1 058 tonnes.

En parallèle, la quantité de déchets valorisables collectés séparativement a continué à progresser notamment avec une hausse de 3% des emballages triés ainsi qu'une forte augmentation des déchets recyclables séparés par les professionnels (+14% sur le carton et le verre).

Ces chiffres encourageants sont toutefois à nuancer car la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant est toujours élevée sur le territoire : 316 kg/an et très élevée sur le secteur collecté en bacs de regroupement : 350 kg/an, comparée à la moyenne nationale qui est de 246 kg/an.

Par ailleurs, on note que le coût global de gestion des déchets a fortement progressé en 2022 (+270K€) principalement dû à la forte augmentation des participations demandées par les syndicats de traitement en raison de l'augmentation du coût de traitement des déchets et des mises en conformité à effectuer sur les installations de traitement.

Cette hausse est toutefois compensée par une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, une augmentation des recettes dues à la vente des matériaux recyclables et un dynamisme des bases de la TEOM (valeur locative cadastrale des propriétés).

Perspectives

Au regard de ces conclusions, la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions validés en 2021 ayant pour objectif de maîtriser l'envol des coûts relatifs à la gestion des déchets est indispensable.

Ce plan comporte 21 actions sur une durée de 6 ans et propose à la fois des mesures permettant d'optimiser les collectes, de diminuer la quantité de déchets générés et de responsabiliser les producteurs de déchets.

L'année 2022, a vu :

- La réorganisation du service en charge de la prévention et de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire.
- L'accélération du déploiement des colonnes à emballages permettant de maîtriser les coûts de cette collecte.
- La finalisation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés afin de faire diminuer la quantité de déchets produits.
- Le passage aux extensions de consignes de tri des emballages pour simplifier le geste de tri.
- L'achèvement de l'étude pour la construction d'une plateforme à végétaux ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires à son exploitation pour améliorer le service à l'habitant et responsabiliser les producteurs.

Durant l'année 2023, il est prévu :

- La finalisation du changement des modalités de collecte des emballages permettant de maîtriser les coûts de cette collecte.
- La réalisation de deux études sur la refonte de la redevance spéciale et sur la mise en place d'une collecte séparative des biodéchets.
- L'élaboration d'un plan global de communication sur la prévention et la valorisation des déchets ainsi que sur l'économie circulaire.

- La mise en œuvre des premières actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- La construction d'une plateforme pour la dépose et le broyage des végétaux.

Annexe 1 : Evolution du prix de reprise à la tonne des matériaux sur l'année 2022

	MENSUEL					TRIMESTRIEL			
	Cartons Déchèteries	Cartons colonne	Papier	Ferraille	EMR	Verre	Plastique	Acier	Alu
Janvier	152,08 €	152,08 €	119,50 €	271,00 €	139,21 €				
Février			119,80 €	297,00 €	144,31 €	27,47			
Mars	181,58 €	181,58 €	74,10 €	368,00 €					
Avril	181,68 €		74,70 €	399,00 €	164,21 €				
Mai			174,60 €	322,00 €		27,91			
Juin	182,68 €		204,00 €	222,00 €	167,19 €				
Juillet	183,48 €		205,30 €	160,00 €	168,26 €			190,75	
Août	133,01 €	133,01 €		165,00 €		27,70			
Septembre	84,98 €		177,12 €	168,00 €	65,01 €				
Octobre	66,83 €			171,00 €					
Novembre	70,30 €	70,30 €	109,01 €	168,00 €	38,41 €	28,30	406,78	190,88	649,43
Décembre	75,92 €	75,92 €	76,70 €	167,00 €	37,79 €				
Prix moyen de reprise 2022	131,25 €	122,58 €	133,48 €	239,83 €	115,55 €	27,85	406,78	190,82	649,43